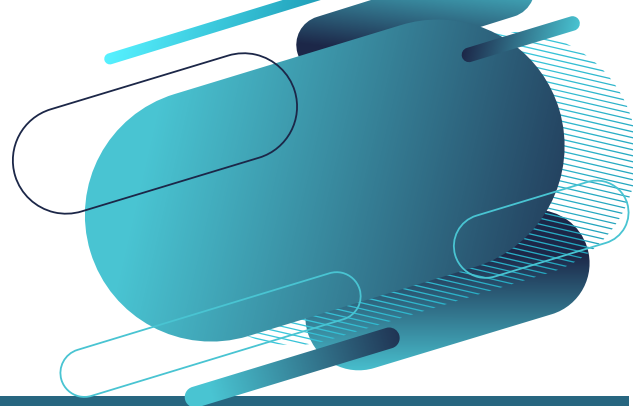


CERTIFICATION DE GESTIONNAIRE DE MARQUES DE L'IPIC




OFFRE SPÉCIALE POUR LES MEMBRES DE CAP

Les membres de L'Association canadienne des parajuristes (CAP) bénéficient d'un rabais de 50% sur les frais de scolarité lors de l'inscription au Programme de gestionnaire de marques de l'IPIC. Le rabais est d'une plus grande valeur pour l'individu membre des deux organisations.

FRAIS DE SCOLARITÉ *

Ce programme est offert en anglais.

| | Frais de scolarité (Membre de l'IPIC) | CAP - rabais de 50 % (avec adhésion à l'IPIC**) | Frais de scolarité (Non Membre de l'IPIC) | CAP - rabais de 50 % (sans adhésion à l'IPIC) |
|--|---------------------------------------|---|---|---|
|  Programme (4 cours) | 1,599 \$ | 799,50 \$ PLUS GRANDE VALEUR | 2,399 \$ | 1 199,50 \$ |
| Cours 1 | 399 \$ | 199,50 \$ | 599 \$ | 299,50 \$ |
| Cours 2 | 499 \$ | 249,50 \$ | 699 \$ | 349,50 \$ |
| Cours 3 | 499 \$ | 249,50 \$ | 699 \$ | 349,50 \$ |
| Cours 4 | 499 \$ | 249,50 \$ | 699 \$ | 349,50 \$ |

*Frais de scolarité (taxes en sus).

**Frais d'adhésion annuels pour les gestionnaires de marques : 150 \$ (taxes en sus).

Les étudiants ayant complété les 4 cours et réussi l'examen se voient accordés la désignation Gestionnaire de marques agréé canadien (GMAC) de l'IPIC.



Programme de 4 cours en ligne et examen de qualification menant à la désignation de Gestionnaire de marques agréé canadien

Fondements et cycle de vie d'une marque 1

Comprendre le cycle de vie d'une marque de commerce, la *Loi sur les marques de commerce* et le *Règlement sur les marques de commerce*, et les Procédures de correspondance avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Dans ce premier cours, obtenez les connaissances de base attendues d'un gestionnaire de marques travaillant dans le domaine du droit des marques de commerce au Canada.

Recherche et dépôt d'une demande d'enregistrement 2

Acquérir les connaissances pratiques liées à la préparation et au dépôt d'une demande d'enregistrement de marque au Canada, y compris les frais gouvernementaux exigés et l'organisation des échéances.

En mettant en application les connaissances fondamentales acquises dans le cours 1, apprenez les étapes à suivre pour le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque.

Examen, enregistrement et renouvellement d'une marque 3

Acquérir des connaissances pratiques sur la phase d'examen d'une demande, de son dépôt jusqu'à son enregistrement et son renouvellement, y compris les pratiques exemplaires dans la gestion des échéances.

En misant sur les éléments acquis dans le cours 2, apprenez à contribuer à la progression d'une demande jusqu'à son enregistrement et au maintien des droits lors du renouvellement.

Opposition à une marque, article 45 et contrefaçon 4

Comprendre les divers aspects administratifs des procédures d'opposition à une marque, des procédures prévues à l'article 45, de la contrefaçon d'une marque, et des litiges en matière de marques de commerce.

Dans ce dernier cours, obtenez les connaissances requises pour épauler l'agent ou l'avocat en marques de commerce dans l'administration des procédures contentieuses.

Pour prendre avantage de cette offre, ou pour plus d'information, les membres de CAP sont invités à communiquer avec Anne-Josée Delcorde à ajdelcorde@ipic.ca.

ipic.ca/gestionnairedemarques

